Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 039-213900137-20260504-ARRPOP26172-CC

Arbois
JURA

Commune d'A
Cimetière communal du Haut

ARRETE n°ARR/POP/26/172
Portant renouvellement d'une concession funéraire au cimetière communal

La Maire de la Commune d'Arbois,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2223-1 à L. 2223-21 et R. 2223-1 à R. 2223-23 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu le Code général des impôts, notamment en ce qui concerne les droits de concession ;

Vu le règlement du cimetière communal approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 07 juin 2016 ;

Considérant que la concession funéraire n° 1490 acquise le 16 décembre 1975 au nom de Mme [redacted] est arrivée à expiration le 15 décembre 2025 ;

Considérant la demande de renouvellement présentée par [redacted] ;

ARRÊTE :

Article 1er :
La concession funéraire n° 1490, située au cimetière communal d'Arbois, emplacement N-0676 est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 16 décembre 2025 jusqu'au 15 décembre 2040, au profit de [redacted], en qualité d'ayant-droit.

Article 2 :
Le prix du renouvellement est fixé à 170 €, conformément au tarif en vigueur arrêté par le Conseil municipal.

Article 3 :
Le présent arrêté annule et remplace le précédent titre établi au nom de [redacted].

Article 4 :
Le présent arrêté sera notifié à [redacted], adressé au receveur municipal et inscrit sur le registre des concessions du cimetière.

Fait à Arbois, le 04 mai 2026.

Pour la Maire
L'adjoint délégué,

Marc JAILLET